

DESTINATAIRE

A l'attention des membres du Conseil Municipal

À Moirans-en-Montagne
Le 18 mars 2025

Objet : Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Vous êtes cordialement invité(e) à prendre part à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie, en salle du Conseil, le :

Lundi 24 mars 2025 à 18h30.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Finances et affaires générales

- Examen et vote des budgets primitifs 2025
 - o Création du budget Lotissement Le Moulin
 - o Budget général - Budgets annexe eau potable et Lotissement Le Moulin
- Contributions directes : vote des taux (Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti – Taxe d'habitation Résidences Secondaires)
- Subventions aux associations – Volet n°1
- Déclassement de terrains du domaine public communal : enquête publique préalable

2. Terre d'Emeraude Communauté - Affaires générales

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Secteur Jura Sud : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- CIAS – Cheminée Dessoy

3. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Etat-Civil - Affaires Sociales

- Elections législatives : tenue des bureaux de vote et dépouillement

Commission Education - Culture - Vie associative et sportive

- Forfait communal 2025 - Ecole privée Saint-Joseph
- Site naturel d'escalade « Falaise du Mont Robert » – Contrat contrôle d'entretien – Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade du Jura

Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

- Travaux en cours : espaces publics et les Temps d'Art

Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

- Projet de plan de la ville

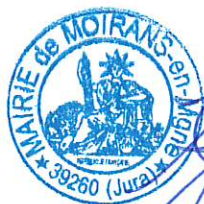
4 - Questions diverses et communications

Mairie

2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

En vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Le Maire
Grégoire LONG**

PROCURATION

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales).

Un même conseiller peut être porteur d'un seul pouvoir.

Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e), conseiller municipal de la commune de Moirans-en-Montagne, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 24 mars 2025 à la salle du Conseil Municipal, déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Signature

Mairie

2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

